



Le Fromager

Revue des Sciences humaines
et sociales, Lettres, Langues
et Civilisations

Fréquence :

TRIMESTRIELLE

ISSN-L : 3079-8388

ISSN-P : 3079-837X

Editeur :

**UFR/Lettres et Langues de l'Université Alassane
Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)**

WWW.REVUEFROMAGER.NET

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

Directeur de publication

DANHO Yayo Vincent
Maître de Conférences
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire de la rédaction

KOUAMÉ Arsène

Web Master

KOUAKOU Kouadio Sanguen
Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Comité scientifique

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
GOMA-THETHET Roal, Maître de conférences, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville
GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou
KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
Klaus van EICKELS, Professeur titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg (Allemagne)
KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro
LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville
NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I
N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville
SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly

SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

Comité de rédaction

ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny

DJAMALA Kouadio Alexandre Histoire, Assistant, Université Alassane Ouattara

EBA Axel Richard, Maître-Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara

KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara

KOUAME N’Founoum Parfait Sidoine, Maître-Assistant, Histoire, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d’Ivoire)

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara

KOUASSI Koffi Sylvain, Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara

MAWA-Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

N’SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N’gouabi de Brazzaville

OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara

OZOUKOU Koudou François, Maître-Assistant, philosophie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d’Ivoire

Comité de lecture

ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

DEDEJean Charles, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

DJAMALA Kouadio Alexandre, Assistant, Université Alassane Ouattara

EBA Axel Richard, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara

FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

GOMA-THETHET Roval, Maître de conférences, Université Marien N’Gouabi de Brazzaville

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou

KOUAME N’Founoum Parfait Sidoine, Maître-Assistant, Université Peleforo Gon Coulibaly

KOUASSI Koffi Sylvain, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara

MAWA -Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'Gouabi de Brazzaville

N'GUESSAN Konan Parfait, Maître-Assistant, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny

NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville

NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I

OZOUKOU Koudou François, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké

SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

POLITIQUE ÉDITORIALE

Le Fromager est une revue internationale qui fournit une plateforme aux scientifiques et aux chercheurs du monde entier pour la diffusion des connaissances en sciences humaines et sociales et domaines connexes. Les articles publiés sont en accès libre et, donc, accessibles à toute personne.

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Le Fromager n'accepte que des articles inédits et originaux en français ou en anglais. Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs.

Le manuscrit est remis à deux rapporteurs au moins, choisis en fonction de leur compétence dans la discipline. Le secrétariat de rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le Comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai — d'autant plus long que l'article sera parvenu plus tôt au secrétariat pour remettre la version définitive de son texte.

Les auteurs sont invités à respecter les délais qui leur seront communiqués, sous peine de voir la publication de leurs travaux repoussée au numéro suivant.

1. Structure de l'article

Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Fonction, Grade, Institution d'attache, Adresse électronique, Résumé en Français [200 mots maximum], Mots clés [5 mots maximum] ; Titre en Anglais, Abstract, Keywords ; Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Fonction, Grade, Institution d'attache, Adresse électronique, Résumé en Français [200 mots au plus], Mots clés [5 mots au plus] ; Titre en Anglais, Abstract, Keywords ; Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

2. Longueur de l'article

Quelle que soit la nature de l'article, sa longueur maximale, incluant aussi bien le texte principal que les résumés, les notes et la documentation, doit être comprise **entre 5000 et 8000 mots**.

3. Formats d'enregistrement et d'envoi

Tous les articles doivent nous parvenir obligatoirement en version numérique.

Texte numérique (Word et PDF)

3.1 Traitement de texte

La saisie de l'article doit être effectuée avec traitement de texte Word, obligatoirement en **police Garamond de taille 12, interligne simple (1)**.

La mise en forme (changement de corps, de caractères, normalisation des titres, etc.) est réalisée par l'équipe éditoriale de la revue. Les césures manuelles, le soulignement, le retrait d'alinéa ou de tabulation pour les paragraphes sont proscrits. Une ligne sera sautée pour différencier les paragraphes.

Pour la ponctuation, les normes sont les suivantes : un espace après (.) et (,) ; un espace avant et après (;), (:), (?), et (!). Les signes mathématiques (+, —, etc.) sont précédés et suivis d'un espace.

L'utilisation des guillemets français (« ») doit être privilégiée. Les guillemets anglais (" ") ne doivent apparaître qu'à l'intérieur de citations déjà entre guillemets.

Les chiffres incorporés dans le texte doivent être écrits en toutes lettres jusqu'au nombre cent. Au-delà, ils le seront sous forme de chiffres arabes (101, 102, 103...)

Les siècles doivent être indiqués en chiffres romains (I, II, III, IV, X, XX).

Les appels de note doivent se situer avant la ponctuation.

3.2. Le texte imprimé

Le texte comporte une marge de 2,5 cm sur les quatre bords. L'auteur peut faire apparaître directement les enrichissements typographiques ou avoir recours aux codes suivants : 1 trait : italiques 2 traits : capitales (majuscules) 1 trait ondulé : caractères gras. Le texte sera paginé.

4. Pagination

Le document est paginé de la page de titre aux références bibliographiques. Cette pagination sera continue sans bis, ter, etc.

5. Références bibliographiques

S'assurer que toutes les références bibliographiques indiquées dans le texte, et seulement celles-ci s'y trouvent. Elles doivent être présentées selon les normes suivantes :

5.1. Bibliographie

– Pour un ouvrage :

PICLIN Michel, 2017, *La notion de transcendance : son sens, son évolution*, Paris, Armand Colin.

– Pour un article de périodique :

IGUE Ogunsola, 2010, « Une nouvelle génération de leaders en Afrique : quels enjeux ? », *Revue internationale de politique de développement*, vol. 1, No. 2, p. 119-138.

– Pour un article dans un ouvrage :

ZARADER Marlène, 1981, « Être et Transcendance Chez Heidegger », in Martin KAPPLER (dir.), *Métaphysique et Morale*, Paris, L'Harmattan, p. x-y.

– Pour une thèse :

OLEH Kam, 2008, « Logiques paysannes, logiques des développeurs et stratégies participatives dans les projets de développements ; l'exemple du projet Bad-Ouest en Côte d'Ivoire », Thèse unique de doctorat, Institut d'Ethnologie, Université Cocody, Côte D'Ivoire.

5.2. Sources

– Pour les sources écrites :

Nom de la structure conservant le document (Centre d'archives), fonds, carton ou dossier, titre du document, année (exemple : GGAEF — 4 (1) D39 : Rapport annuel d'ensemble de la colonie du Gabon, en 1939).

– Pour les sources orales :

Nom(s) et prénom(s) de l'informateur, numéro d'ordre, date et lieu de l'entretien, sa qualité et sa profession, son âge et/ou sa date de naissance.

6. Références et notes

6.1. Appel de référence

Dans le texte, l'appel à la référence bibliographique se fait suivant la méthode du premier élément et de la date, entre parenthèses. En d'autres termes, les références des ouvrages et des articles doivent être placées à l'intérieur du texte en indiquant, entre parenthèses, le nom de l'auteur précédé de l'abréviation de son prénom, l'année et/ou la (les) page(s) consulté(es), suivis de deux points. Exemple : (A. Koffi, 2012 : 54-55).

Si plusieurs références existent dans la même année pour un même auteur, faire suivre la date de a, b, etc., tant dans l'appel que dans la bibliographie : (A. Koffi, 2012a).

À partir de trois auteurs, faire suivre le premier auteur de et *al.* : (K. Arnaud et *al.* 2010). Quand il est fait appel à plusieurs références distinctes, on séparera les différentes références par un point-virgule (;) : (E. Kedar, 1978, 1989 ; E. Zadi, 1990).

6.2. Références aux sources

Les références aux sources (orales ou imprimées) doivent être indiquées en note de bas de page selon une numérotation continue.

6.3. Notes de bas de page

Les explications ou autres développements explicitant le texte doivent être placés en notes de bas de page correspondante (sous la forme : 1, 2, 3, etc.). Ces notes infra-paginales doivent être exceptionnelles et aussi brèves que possible.

6.4. Citations

Le texte peut comporter des citations. Celles-ci doivent être mises en évidence à partir de lignes ; retrait gauche et droite en interligne simple, en italique et entre guillemets.

– Les **citations courtes** (1, 2 ou 3 lignes) doivent être entre guillemets français à l'intérieur des paragraphes en police 12, interligne simple.

– Les **citations longues** (4 lignes et plus) doivent être sans guillemets et hors texte, avec un retrait de 1 cm à gauche et interligne simple.

– Les **Crochets** : Mettre entre crochets [] les lettres ou les mots ajoutés ou changés dans une citation, de même que les points de suspension indiquant la coupure d'un passage [...].

7. Les documents non textuels

7.1 Illustrations

L'ensemble des illustrations, y compris les photographies, doit impérativement accompagner la première expédition de l'article. En plus de chaque original, l'auteur fournira une copie aux dimensions souhaitées pour la publication : pleine page, demi-page, sur une colonne, etc. Au dos seront portés le nom du ou des auteurs, le numéro de la figure, l'indication du haut de l'illustration.

La justification maximale est de 120 mm de largeur sur 200 mm de hauteur pour une illustration pleine page. Les textes portés sur les illustrations seront en Garamond.

7.2 Dessins originaux

Ils seront soit tracés à l'encre de Chine, soit issus de traitement informatique imprimé dans de bonnes conditions. Dans ce dernier cas, on évitera les trames dessinées. Pour les objets lithiques, les croquis dits « schémas diacritiques » gagneront à être accompagnés des dessins traités en hachures valorisantes qui, eux, montrent la morphologie technique.

7.3 Documents photographiques

Les documents doivent être parfaitement nets, contrastés et être fournis sous forme de fichier numérique ; enregistrés pour « PC » (Photoshop ©/niveaux de gris 300 ppi ou bitmap 600 ppi/Tiff/taille de publication dans Illustrator © ou tout autre logiciel de dessin vectoriel/EPS/textes vectorisés).

7.4 Tableaux

La revue n'assure pas la composition des tableaux. Ils devront être remis sous forme de fichiers Acrobat © PDF (print/niveau de gris/taille de publication/300dpi) ou Illustrator © (EPS/niveau de gris/taille de publication/300dpi), respectant la justification et la mise en pages de la revue. Privilégier les fontes Garamond.

7.5 Échelles

Aussi souvent que possible, la représentation grandeur nature sera recherchée. Lorsque la réduction s'impose, l'auteur aura soin de prévoir une échelle de réduction constante pour une même catégorie de vestiges. Pour chaque carte ou plan, l'auteur donnera une échelle graphique, ainsi que la direction du Nord. Pour les objets dessinés ou photographiés, une échelle, si possible constante, accompagnera chaque pièce ou ensemble de pièces.

7.6 Titres des illustrations, photos et tableaux

Toutes les illustrations, toutes les photos et tous les tableaux doivent avoir des titres. Ces titres sont obligatoirement placés en dessous des illustrations, des photos ou des tableaux.

7.7 Légendes

L'auteur accordera un soin particulier à la qualité des légendes. Les illustrations, les photos, les tableaux et leurs légendes constituent souvent le premier contact du lecteur avec l'article. Les légendes doivent être placées en dessous des titres.

7.8 Appels des illustrations, photos et tableaux

Dans le texte, l'auteur doit obligatoirement indiquer l'appel aux illustrations, photos ou tableaux. Cet appel doit être en chiffres arabes : (fig. 1), (tabl. 2), (pl. 3 - fig. 4), etc.

Site internet de LE FROMAGER : <https://revuefromager.net/>
L'équipe éditoriale

SOMMAIRE

Aïkpa Benjamin DIOMAND

Concentration du capital chez Marx et réflexion sur l'écosystème des petites et moyennes entreprises et des petites et moyennes industries africaines 9-22

Akpolé Koffi Daniel YAO, Rosine Cinthia GAHÉ-GOHOUN

La responsabilité face à la captivité de l'être : enquête sur l'éthique lévinassienne 23-34

Albert DJIDOHOKPIN, LANHA Magloire

Prise en compte de l'approche genre dans la scolarisation des filles au cours secondaire dans le département de l'Atacora en République du Bénin 35-47

Alima NTAINTIE

Appropriation et pérennisation des projets de développement local au Cameroun : entre défis institutionnels et participation citoyenne. Le cas du Programme National de Développement Participatif (PNDP) dans le département du Noun (2004-2024) 48-61

Arsène N'guessan KOUADIO, Pierre Anvo AYEMOU, Arsène Géthème Attoukora KOUADIO

Transition urbaine et polarisation des défis de l'assainissement à l'aide des SIG à Méagui (Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire) 62-78

Barnabé Cossi HOUEDIN

Relogement post-dégueerpissement et marginalité urbaine : étude de cas à Abidjan 79-106

Constant Cyrille MAMPOUMA MBERI

Transversalité de la question du beau dans la métaphysique chez Platon 107-122

Datté Anderson KOUADIO, Atsé Calvin YAPI, LemissaYann Kersen KOFFI

Dégradation de la voirie et les pratiques de mobilité urbaine à Toumodi (Côte d'Ivoire) 123-140

Diadjim ZANRE

Le développement de la culture du haricot vert dans la province du Bam au Burkina Faso de 1973 à 1991 : un levier stratégique de lutte contre la pauvreté pour les politiques publiques 141-160

Djofolo DOUMBIA

L'écriture mémorielle de l'acte terroriste dans *Le Lambeau* de Philippe Lançon 161-171

Dougoutigui BAMBA, Kouadio Joseph KRA

La promotion du tourisme à Korhogo : impacts des infrastructures et moyens de transport 172-192

Élise ABENG ZE

Emile Zola et Calixthe Beyala : vers une écriture de la censure et de la reconstruction sociale 193-207

Faya Pascal IFFONO, Aboudou Wabi RADJI, Marie-Thérèse DRAMOU

Ethnomusicologie de la région forestière en République de Guinée : entre adaptation moderne et défi de sauvegarde et de transmission 208-220

Francis Pacôme KOUAKOU

Éducation et sensibilisation dans la lutte contre la schistosomiase urogénitale dans la sous-préfecture de Guessigué (département d'Agboville) dans un contexte de covid-19 221-235

Gomongo Nargawélé SILUÉ, Azo Assiène Samuel LOGBO

L'attention au vivant : essai d'une lecture écostylistique du roman *En compagnie des hommes* de Véronique Tadjo 236-253

Inoussa SAVADOGO

Le développement maraicher dans le Yatenga, au nord du Burkina Faso : une réponse aux sécheresses de 1970 à nos jours 254-267

Issiaka KONÉ, Zanga Aboudramane TOURÉ

Logiques organisationnelles et impacts de l'absentéisme sur la qualité du service public dans la région de Gbêkê (Côte d'Ivoire) 268-283

Koffi Évariste KOUASSI

Recours aux forces invisibles et sécurisation des biens privés à Abidjan : une analyse de l'efficacité symbolique des dispositifs de protection spirituelle **284-300**

Koffi Mathurin N'GUESSAN

Le miroir fissuré de la certitude : critique du réalisme absolu chez Cournot à la lumière du probabilisme **301-313**

Méndez Carrión Reina Aurora épouse ALKOIRET

L'hostilité dans les relations de couple en Afrique **314-328**

Miadjingarti DINGAMRO, Amane TATOLOUM, Masdewel MOUGA

L'exploitabilité apicole dans le Mandoul : analyse de la productivité et enjeux socioéconomiques de la chaîne de valeur miel **329-351**

Mohamed Beydi SANGARE, Moussa Fadiala BOCOUM

Gestion des déchets solides à Bamako : analyse diagnostique, obstacles et stratégies d'optimisation **352-364**

Moussa Fadiala BOCOUM

Dynamique d'adoption de la mécanisation agricole dans le bassin cotonnier de Koutiala **365-381**

Moussa Fadiala BOCOUM

Expansion agricole et dégradation du couvert végétal, étude de l'office du Niger **382-391**

Narcisse Rostand MIAFO YANOU

Le présent de l'État en Afrique **392-408**

Natalie MADZO, Placide MENGOUA

Pratiques de gestion des ressources humaines et satisfaction des enseignants au travail dans les établissements secondaires publics de Bertoua **409-425**

N'doumy Noël ABE, Madoussou DIABAGATÉ, Zanga Aboudramane TOURÉ

Les parcours thérapeutiques des PVVIH à Bouaké : entre rationalité biomédicale, croyances locales et contraintes socio-sanitaires **426-438**

N'Zué Koffi Arsène GNA

L'adaptation des « avec » en milieu urbain face à l'exclusion bancaire : une analyse socio-économique à Kinshasa (RDC) **439-462**

Rahma HAMIDÉ ABRAS

Méthodes andragogiques, motivation et persévérances des étudiants en Conseiller d'Alphabétisation, d'Education Non Formelle (CAENF) de l'Ecole Normale Supérieure de N'Djaména **463-475**

Rémi Oscar AKA, Amadou TAMBOURA, Sakibou KOULAWELE ALIDOU

Évaluation de l'approche ethnomathématique du jeu awalé dans l'enseignement secondaire en République du Bénin **476-489**

Robert Lorimer ZOUKPÉ

La perméabilité de la frontière Côte d'Ivoire-Burkina-Faso et structuration des groupes armés : cas de Doropo dans la région du Bounkani (nord-est ivoirien) **490-508**

Sadio SIDIBE, Moussa Fadiala BOCOUM

Éthique, sacre et biodiversité : les nouveaux défis africains **509-521**

Tiasvi Yao Raoul AGBAVON, Jean-Baptiste KOFFI

Claude Bernard et Canguilhem : du déterminisme de la normativité à la normativité du déterminisme **522-534**

Gnantin Mathias GAHIÉ, Kapiéfolo Julien KONE, Zahouela Marcelin SIAGBE

Électricité et développement du numérique dans la Sous-préfecture de Tiobli : contraintes énergétiques et dynamiques du développement local **535-550**

L'adaptation des « avec » en milieu urbain face à l'exclusion bancaire : une analyse socio-économique à Kinshasa (RDC)

N'Zué Koffi Arsène GNA

Socio-économiste, Gouvernance et Développement
Département d'anthropologie et de sociologie
Université Alassane Ouattara de Bouaké
arsenecofi@gmail.com

Résumé

Initialement destinées aux populations rurales exclues du système bancaire, les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) se sont progressivement développées en milieu urbain pour pallier les insuffisances de l'offre de crédit formelle. Cet article analyse l'affectation du crédit et les mécanismes d'adaptation des AVEC de Kinshasa au contexte urbain.

L'étude mobilise une approche mixte combinant une enquête quantitative auprès de 161 membres et des entretiens réalisés auprès de 15 responsables de comités de gestion. Fondée sur la théorie du capital social et la théorie des capacités, elle examine l'influence du capital social numérique, de la profession et du niveau de revenu sur l'utilisation des fonds empruntés.

Les résultats mettent en évidence un fonctionnement largement dématérialisé des AVEC et une différenciation marquée des usages du crédit selon le niveau de revenu. Les ménages à faibles revenus privilégient le financement d'activités de subsistance et le renforcement du fonds de roulement, tandis que les catégories plus aisées s'orientent vers la sécurisation patrimoniale, le logement et la diversification financière. Trois logiques d'allocation du crédit émergent : la subsistance économique, l'hybridation productive et l'accumulation patrimoniale. L'article montre ainsi que les AVEC urbaines ne constituent pas seulement une réponse à l'exclusion bancaire, mais un dispositif hybride de finance communautaire digitalisée, capable de compléter le système bancaire formel tout en reproduisant certaines différenciations socio-économiques.

Mots-clés : AVEC, Adaptation, Kinshasa, crédit, affectation

The adaptation of vslas in urban environments facing banking exclusion: a socio-economic analysis in Kinshasa (DRC)

Abstract

Originally designed for rural populations excluded from the banking system, Village Savings and Loan Associations (VSLAs) have gradually expanded into urban areas to address the shortcomings of formal credit provision. This article examines credit allocation patterns and the adaptation mechanisms of VSLAs in Kinshasa's urban context.

The study adopts a mixed-methods approach, combining a quantitative survey of 161 members with interviews conducted with 15 management committee members. Drawing on social capital theory and the capability approach, it investigates the influence of digital social capital, occupation, and income level on the use of borrowed funds.

The findings reveal that VSLAs operate largely through dematerialized mechanisms and that credit use varies significantly according to income level. Low-income households mainly use loans to finance subsistence activities and strengthen working capital, whereas wealthier members prioritize housing, asset accumulation and financial diversification. Three credit allocation patterns emerge: economic subsistence, productive hybridization and wealth accumulation. The article therefore shows that urban VSLAs are not

merely a response to banking exclusion, but a hybrid form of digitalized community finance that complements the formal banking system while also reflecting certain socio-economic differentiations.

Keywords : VSLAs, Adaptation, Kinshasa, credit, allocation

Introduction

Dans les pays en développement, l'accès aux services financiers formels demeure limité pour une grande partie de la population. En République démocratique du Congo (RDC), cette exclusion financière reste particulièrement marquée : selon la Banque mondiale (Global Findex Database, 2021 : 175-178), moins de 26 % des adultes disposent d'un compte dans une institution financière formelle et moins de 10 % ont contracté un emprunt formel au cours des douze derniers mois. Cette faible inclusion traduit un rationnement important du crédit et une faible profondeur du système financier congolais. Pour répondre à ces insuffisances, le gouvernement congolais a mis en œuvre en 2016 le Programme d'Appui au Secteur de la Microfinance (PASMIF), avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de l'United Nations Capital Development Fund (UNCDF), afin de favoriser l'accès aux services financiers des populations à faibles revenus exclues du système bancaire classique.

Toutefois, l'efficacité de la microfinance demeure limitée par plusieurs contraintes structurelles, notamment l'insuffisance des garanties, l'asymétrie d'information, les taux d'intérêt élevés, l'inadéquation des modalités de remboursement et les faibles capacités institutionnelles des structures financières (Gahungu et al., 2014 : 57-61). Cette exclusion concerne également les espaces urbains. À Kinshasa, principal centre économique du pays, une grande partie de la population reste éloignée des services bancaires et des microcrédits. Cette situation s'explique par la faiblesse des revenus, la prédominance de l'économie informelle, les coûts d'accès aux services financiers et la méfiance envers les institutions formelles. L'économie informelle, qui représenterait entre 80 et 90 % des activités économiques urbaines (Banque africaine de développement, 2022 : 15-18), limite davantage l'intégration des ménages dans les circuits financiers classiques. Dans ce contexte, les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) apparaissent comme des mécanismes alternatifs d'inclusion financière adaptés aux populations à revenus irréguliers. Initialement développées en milieu rural, elles connaissent une expansion progressive dans les espaces urbains, notamment à Kinshasa. Cependant, l'environnement métropolitain, caractérisé par l'hétérogénéité sociale, la mobilité des acteurs et la transformation des liens communautaires, remet en question les fondements traditionnels de confiance et de solidarité sur lesquels reposent ces organisations.

La littérature souligne le rôle positif des AVEC dans le renforcement de l'épargne, l'amélioration de la résilience économique et la consolidation du capital social (CARE International, 2018 : 12-18 ; Oxfam, 2020 : 9-14). Les travaux de Bulangalire Bujiriri et al. (2024 : 140-154) montrent également que les microcrédits issus des AVEC contribuent à améliorer les conditions socioéconomiques des ménages à travers l'augmentation des dépenses alimentaires, l'accès aux soins, la scolarisation des enfants et le développement d'activités génératrices de revenus. Toutefois, les recherches existantes portent principalement sur les contextes ruraux. Les mécanismes d'adaptation des AVEC en milieu urbain, particulièrement en RDC, demeurent encore peu documentés, notamment en ce qui concerne leur gouvernance, leur fonctionnement et leur contribution réelle à l'inclusion financière.

La présente étude vise ainsi à analyser l'adaptation des AVEC au contexte urbain de Kinshasa et leur contribution à la réduction de l'exclusion financière. Elle poursuit trois objectifs spécifiques : (i) identifier les mécanismes institutionnels et organisationnels d'adaptation des AVEC en milieu urbain ; (ii) examiner l'influence du niveau de revenu des membres sur l'utilisation des crédits obtenus ; et (iii) analyser les contraintes susceptibles de limiter leur efficacité. La question centrale de recherche est donc la suivante : dans quelle mesure les AVEC, conçues initialement pour les milieux ruraux, parviennent-elles à s'adapter au contexte urbain de Kinshasa et à contribuer à la réduction de l'exclusion bancaire ? L'hypothèse principale soutient que leur performance dépend de leur capacité à reconstruire des mécanismes de confiance et de solidarité adaptés à un environnement urbain marqué par l'hétérogénéité socio-économique et la mobilité des acteurs. Ainsi, le capital social, la stabilité des membres, le niveau de revenu et la structuration organisationnelle constitueraient des facteurs déterminants de leur efficacité et de leur pérennité.

1. METHODOLOGIE

L'étude a été menée du 03 mars au 28 juin 2026 auprès des membres des AVEC résidant dans différentes communes et différents quartiers de la ville de Kinshasa. Capitale de la RDC et premier pôle urbain francophone mondial, avec 12 à 17 millions d'habitants (Institut National de la Statistique, 2022), Kinshasa est une mégapole en pleine mutation, marquée par de profondes asymétries. Située face à Brazzaville, la ville s'étend sur 9 965 km², mais souffre d'une macrocéphalie urbaine : l'urbanisation dense se concentre sur une fraction réduite du territoire tandis que la périphérie demeure largement rurale. Cette croissance démographique exponentielle engendre des défis majeurs de planification et de gestion des infrastructures pour cette province autonome, centre névralgique du pays. Moteur de la croissance nationale, son économie repose sur un tissu industriel de substitution aux importations et sur un secteur informel massif, symbolisé par le marché « Zando », qui sert d'amortisseur social. Un fort dualisme socio-économique oppose la

commune de la Gombe, pôle de luxe et d'affaires, à la précarité structurelle des zones périurbaines privées d'accès régulier à l'eau, à l'électricité et à la mobilité. Divisée en 24 communes et 4 districts (Lukunga, Funa, Mont-Amba et Tshangu), Kinshasa est un espace fragmenté où coexistent dynamiques d'expansion, informalité, inégalités sociales et défis critiques de gouvernance urbaine durable.

Plusieurs facteurs clés justifient la sélection de cette zone d'étude. D'une part, son accessibilité géographique. D'autre part, son profil démographique dense, sa mixité socio-économique et sa structure urbaine duale offrent un cadre d'observation particulièrement représentatif. La combinaison de la méthode qualitative et quantitative de recherche a conduit respectivement à l'usage des outils que sont le guide d'entretien et le questionnaire.

L'identification des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) s'est déroulée en deux étapes. Dans un premier temps, un repérage exploratoire a été effectué auprès d'une responsable d'AVEC reconnue pour sa bonne connaissance du fonctionnement des groupes d'épargne communautaires dans la zone d'étude. Cette personne-ressource a permis d'identifier une première AVEC. Dans un second temps, la technique de l'échantillonnage par boule de neige a été utilisée. La responsable a été invitée à recommander d'autres AVEC répondant aux critères d'inclusion de l'étude, notamment : (i) être en activité depuis au moins une année, (ii) organiser régulièrement des séances d'épargne et d'octroi de crédit, et (iii) accepter de participer à la recherche. Chaque nouveau groupe identifié a ensuite été sollicité afin de signaler d'autres AVEC répondant aux mêmes critères, jusqu'à ce qu'aucune nouvelle structure ne soit recensée (principe de saturation). À l'issue de ce processus, cinq AVEC régulièrement opérationnelles ont été retenues, regroupant un total de 189 membres, qui constituent la population de référence de l'étude.

La taille minimale de l'échantillon a été déterminée au moyen de la formule proposée par Yamane (1967), adaptée aux populations finies :

$$>n = \frac{N}{1+Ne^2} > \quad , \text{ avec } N = 189, e = 0,05 \text{ et un niveau de confiance : } 95\%.$$

$$\text{Le calcul de présente comme suit : } >n = \frac{189}{1+189(0,05)^2} = 128,35 \approx 128 >$$

Ainsi, 128 membres d'AVEC représentent la taille minimale nécessaire pour garantir une marge d'erreur de 5 % au seuil de confiance de 95 %. Toutefois, conformément aux recommandations méthodologiques relatives aux enquêtes quantitatives (Groves et al., 2009 ; Lohr, 2022), le recours à un échantillon supérieur au minimum calculé permet d'améliorer la précision des estimations et de réduire la variance d'échantillonnage. Dans cette perspective, il a été décidé d'interroger 161 membres, soit 85,2 % de la population totale. Ce choix méthodologique visait

également à assurer une représentation suffisante de chacune des cinq AVEC retenues dans le cadre d'un échantillonnage stratifié proportionnel. Cette augmentation de la taille de l'échantillon ne modifie pas le caractère probabiliste du plan de sondage, dès lors que la sélection des enquêtés est demeurée entièrement aléatoire au sein de chaque strate. Au contraire, elle contribue à renforcer la robustesse des analyses et la précision des résultats.

La répartition de cet échantillon a ensuite été effectuée selon la méthode de l'allocation proportionnelle, en cohérence avec la structure des différentes coopératives composant la population étudiée.

$$n_h = \frac{N_h}{N} \times n \quad \text{Où : } N_h = \text{effectif de la strate}, n = 161, N = 189$$

Nom de l'AVEC	N_h	Calcul de l'allocation proportionnelle	n_h Retenu
EBELE	66	$(66/189) \times 161 = 56,2$	56
WA-DADA	28	$(28/189) \times 161 = 23,9$	24
BASSI-YA-BOYEBI	28	$(28/189) \times 161 = 23,9$	24
WAKESHUJAA	32	$(32/189) \times 161 = 27,3$	27
BASSI-YA-MBONGO	35	$(35/189) \times 161 = 29,8$	30
TOTAL	189		161

Tabl. 1 : Échantillon pour la collecte des données quantitatives

Source : données d'enquête, mars - juin 2026

Le tirage aléatoire a été effectué indépendamment au sein de chaque AVEC, en utilisant le logiciel Excel. Pour chaque strate, les unités ont été numérotées de 1 à N_h (où N_h représente l'effectif propre à l'AVEC concernée). Une valeur aléatoire uniforme a ensuite été attribuée à chaque unité à l'aide de la fonction ALEA, puis la liste a été triée selon ces valeurs par ordre croissant afin de sélectionner les premières unités correspondant au quota fixé pour chaque strate. Ainsi, le principe appliqué est celui d'un tirage aléatoire simple dans chaque intervalle spécifique à la coopérative (1 à N_h) et non sur l'ensemble global (1 à 189). Cette précision garantit la conformité du dispositif avec le plan d'échantillonnage stratifié et assure le respect du principe d'équiprobabilité intra-strate. Cette procédure assure également la reproductibilité du tirage, dans la mesure où l'application du même protocole et des mêmes paramètres conduit à des résultats statistiquement comparables. Elle garantit en outre la transparence du processus de sélection, les bases de sondage, les listes numérotées et les résultats du tirage étant conservés comme éléments de traçabilité scientifique. En cas d'indisponibilité définitive d'une enquêtée initialement sélectionnée (refus de participation, absence prolongée, déménagement, exclusion de l'AVEC ou impossibilité de contact après plusieurs tentatives), un procédé de remplacement aléatoire contrôlé a été appliqué. Celui-ci

consistait à procéder à un nouveau tirage aléatoire au sein de la même strate, à partir des unités restantes disponibles, afin de préserver les propriétés probabilistes du plan d'échantillonnage et d'éviter tout biais systématique lié à une substitution non aléatoire. Le volet qualitatif de l'enquête s'appuie sur un échantillon de 15 actrices clés, réparties de manière paritaire selon leur fonction au sein de la gouvernance (uniquement des femmes) des AVEC : présidentes ($n = 5$), caissières ($n = 5$) et chargées de discipline ($n = 5$). La constitution de cet échantillon a reposé sur une approche par choix raisonné. Conformément aux critères de pertinence méthodologique (N'da, 2015 :119), cette procédure non probabiliste a permis de cibler des actrices institutionnelles dont le profil et l'expertise répondent directement aux objectifs de notre recherche.

Les membres des AVEC, répartis dans les quatre districts et les vingt-quatre communes de la ville, ont reçu les liens générés via la plateforme SurveyMonkey (<https://fr.surveymonkey.com/>), à la suite du paramétrage des questionnaires et des guides d'entretien. Ces liens ont été diffusés aux enquêtés par le biais de WhatsApp. Lorsque les réponses fournies s'avéraient insuffisantes ou incomplètes, les enquêtés étaient de nouveau contactés, notamment par l'envoi de notes vocales via WhatsApp, afin d'obtenir les informations complémentaires nécessaires. Le corpus textuel issu des entretiens a fait l'objet d'une transcription intégrale, suivie d'une analyse thématique visant à identifier les convergences et divergences de perceptions. Parallèlement, les données quantitatives ont été traitées à l'aide de statistiques descriptives classiques.

Cette étude mobilise la théorie du capital social et la théorie des capacités afin d'analyser l'impact des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) sur l'entrepreneuriat féminin. La théorie du capital social postule que les individus évoluent au sein de réseaux relationnels générateurs de ressources mobilisables en situation d'incertitude (Bourdieu, 1980 : 2). Ces réseaux produisent des externalités positives en facilitant l'accès à des ressources matérielles et immatérielles à faibles coûts de transaction (Forsé, 2001 : 123). Dans cette perspective, les AVEC peuvent être appréhendées comme une forme de capital social endogène, favorisant la mobilisation de ressources financières, cognitives et relationnelles, essentielles au renforcement de l'inclusion financière et à l'amélioration des conditions socio-économiques des membres. Cette approche est complétée par la théorie des capacités développée par Sen (1999 : 18) et Nussbaum (2000 : 5), qui déplace l'analyse des dotations en ressources vers les libertés réelles des individus à les convertir en réalisations effectives. Le bien-être dépend ainsi des capacités, notamment l'autonomie décisionnelle, les compétences et l'insertion économique, plutôt que du seul niveau de revenu. Dans cette perspective, les AVEC apparaissent comme un levier d'expansion des capacités, en combinant accès au crédit, apprentissage collectif et renforcement de l'autonomisation notamment des femmes.

2. Résultats

L'implantation des AVEC en milieu urbain émerge comme une réponse structurelle aux rationnements et aux imperfections de l'offre de services financiers formels à l'égard de certaines populations. Cette section est dédiée à la présentation des résultats empiriques de l'étude. Elle examine successivement le profil socio-économique des adhérents, les mécanismes d'adaptation institutionnelle de ces structures au contexte kinoïse, leur impact sur l'inclusion financière, ainsi que les contraintes endogènes et exogènes qui limitent leur efficacité opérationnelle.

2.1. Profil socio-démographique et professionnel des membres

Les données collectées permettent de dresser le profil socio-démographique et professionnel des membres de l'AVEC, tout en éclairant la structure interne du groupe. Comme en témoigne le tableau 2, l'analyse des résultats met en évidence plusieurs tendances significatives.

Caractéristique	Catégorie	Nombre	%
Sexe	Femme	104	65%
	Homme	57	35%
Situation matrimoniale	Marié(e)s	142	88%
	Célibataires	19	12%
Tranche d'âge	18 - 25 ans	0	0%
	26 - 34 ans	47	29%
	35 - 44 ans	104	65%
	45 ans et +	10	6%
Niveau d'instruction	Aucun	0	0%
	Primaire	10	6%
	Secondaire	104	65%
	Universitaire	47	29%
Fonction dans l'AVEC	Membres simples	146	91%
	Membres du comité de gestion	15	9%
Activité principale	Petit commerce	28	17%
	Agent d'assurance	9	6%
	Humanitaire	11	7%
	Coiffeuse	9	6%
	Fonctionnaire d'Etat	104	65%

Tabl. 2 : Profil des membres de l'AVEC

Source : données d'enquête, mars - juin 2026

Au sein des AVEC, on observe une prédominance de la population féminine, qui représente 65 % des membres. Cette configuration explique l'implication généralement plus marquée des femmes dans les activités d'épargne communautaire, notamment en raison de leur rôle central dans la gestion des ressources du ménage et de leur intérêt pour les mécanismes d'épargne et de crédit informels. Cette féminisation corrobore les observations récurrentes dans la littérature sur la microfinance communautaire. L'analyse des tranches d'âge révèle une concentration importante dans la catégorie des 35 à 44 ans (65 %), suivie de celle des 26 à 34 ans

(29 %). En revanche, les jeunes de 18 à 25 ans sont totalement absents, tandis que les personnes âgées de 45 ans+ représentent une minorité (6 %). Par ailleurs, l'étude de la situation matrimoniale indique que 142 membres (88 %) sont mariés et 19 (12 %) sont célibataires. Cette distribution montre que l'AVEC est principalement composée d'individus en pleine activité socio-économique, disposant généralement d'une stabilité familiale et professionnelle. L'absence des jeunes de 18 à 25 ans met en relief leur faible insertion économique ou leur moindre intérêt pour les mécanismes d'épargne structurée. Concernant le niveau d'instruction, la majorité des enquêtés a un niveau secondaire (65 %), tandis que 29 % ont atteint le niveau universitaire. Une faible proportion (6 %) a un niveau primaire, et aucun membre n'est sans instruction. Ces résultats témoignent d'un niveau global d'éducation relativement élevé au sein du groupe. Cette situation est favorable à la compréhension et à la gestion des mécanismes financiers de l'AVEC, notamment en ce qui concerne la tenue des comptes, la participation aux décisions et la discipline financière. Les résultats montrent également que 91 % des enquêtés sont des membres simples contre 9 % appartenant au comité de gestion. Cette répartition reflète une organisation classique des AVEC, où une minorité assure les fonctions de coordination et de gestion administrative tandis que la majorité participe en tant que simples membres. Cette configuration peut toutefois soulever la question de la participation effective des membres aux processus décisionnels. L'analyse des activités professionnelles révèle que 65 % des enquêtés sont des fonctionnaires d'État, suivis des petits commerçants (17 %), puis des agents humanitaires (7 %), des coiffeuses (6 %) et des agents d'assurance (6 %). Cette dominance des fonctionnaires suggère une population disposant de revenus relativement stables et réguliers, ce qui peut constituer un facteur favorable à la régularité de l'épargne.

En somme, les résultats mettent en évidence une AVEC fortement féminisée, composée principalement d'adultes instruits et économiquement actifs, avec une prédominance de fonctionnaires et de membres simples. Cette configuration sociale et économique apparaît globalement favorable à la stabilité et au bon fonctionnement du groupe, bien qu'elle révèle une faible inclusion des jeunes et une concentration professionnelle relativement homogène.

2.2. Revenus mensuels des membres

Les données montrent que les revenus des membres des AVEC sont globalement moyens et élevés, caractérisés par une forte concentration dans les classes intermédiaires et supérieures. Cette structure de distribution est mise en évidence dans le tableau 3.

Revenus mensuels	Nombre	%
< 500 USD	29	18%
500 – 1000 USD	19	12%
1000 – 2000 USD	66	41%
> 2000 USD	47	29%
Total	161	100%

Tabl. 3 : Revenus mensuels des membres de l'AVEC

Source : données d'enquête, mars - juin 2026

La cohorte la plus représentée est celle des revenus compris entre 1 000 et 2 000 USD (41 %), suivie de la tranche supérieure à 2 000 USD (29 %). Ensemble, ces deux segments regroupent 70 % des enquêtés, ce qui indique que la majorité des membres dispose de ressources financières suffisantes pour honorer de manière régulière leurs engagements envers l'AVEC. En revanche, les revenus inférieurs à 500 USD concernent 18 % des membres, tandis que la tranche comprise entre 500 et 1 000 USD en représente 12 %. Ces deux catégories constituent une minorité relative (30 %), traduisant l'existence d'un segment de membres aux revenus plus modestes. Cette distribution révèle que les AVEC étudiées regroupent principalement des individus appartenant à des catégories socio-économiques moyennes et supérieures. La prédominance des revenus supérieurs à 1000 USD suggère une capacité d'épargne potentiellement élevée, ce qui s'avère favorable à la viabilité financière et à la pérennité de ces structures. Toutefois, la présence de près d'un tiers des membres (30 %) dans les tranches de faibles revenus (< 1 000 USD) indique une certaine hétérogénéité économique au sein du groupe. Cette diversité est susceptible d'influencer les dynamiques internes, notamment en matière de régularité des cotisations, de recours au crédit et de capacité de remboursement.

Il convient de retenir au terme de cette rubrique que ces AVEC à Kinshasa sont composées majoritairement de membres à revenus moyens et élevés, ce qui constitue un levier majeur pour la mobilisation de l'épargne collective. Néanmoins, la proportion non négligeable de membres à faibles revenus souligne la nécessité d'une gouvernance inclusive afin de garantir l'équilibre et la cohésion socio-économique du groupe.

2.3. Passage du rural à l'urbain (Kinshasa) des AVEC

2.3.1. Origine rurale des AVEC

Le modèle des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) puise ses racines historiques en milieu rural, conçu initialement pour pallier les défaillances structurelles des marchés financiers formels. Introduit pour la première fois au Niger en 1991 par l'ONG CARE International à travers le programme « Mata Masu Dubara » (femmes en marche), ce mécanisme visait à répondre à l'exclusion bancaire sévère qui frappait les populations rurales, en particulier les femmes. En l'absence d'institutions de microfinance traditionnelles, limitées par des coûts de

transaction élevée et des exigences de garanties asymétriques, les communautés rurales ont développé ces structures autogérées. L'objectif était de formaliser et de sécuriser l'épargne locale informelle afin de créer un levier de crédit interne capable de lisser la consommation des ménages agricoles face aux chocs exogènes. Ce modèle endogène de finance communautaire vise ainsi à renforcer la résilience économique des populations rurales, tout en favorisant l'inclusion financière. En raison de son efficacité et de sa simplicité de mise en œuvre, le dispositif des AVEC s'est progressivement diffusé au-delà des zones rurales pour être adopté également dans certains milieux périurbains et urbains (CARE International, 2015 : 6).

Rubrique	Informations
Critère d'adhésion	Exercer une activité génératrice de revenus ou disposer d'une source régulière de revenus.
	Résider dans la même aire géographique afin de faciliter la participation aux réunions et le suivi des engagements.
	Adhérer volontairement aux principes et règles de fonctionnement de l'AVEC.
Composition des Membres	15 à 30 membres
	Forte représentation des femmes, notamment des commerçantes et des agricultrices
	Existence de liens professionnels, amicaux, familiaux ou communautaires favorisant la confiance mutuelle et la cohésion du groupe.
Gouvernance et organisation	Réunions hebdomadaires tenues en présentiel.
	Existence d'un règlement intérieur définissant les droits, obligations et sanctions applicables aux membres.
	Bureau de gestion composé de cinq membres élus démocratiquement pour une durée généralement d'un an.
	Prise de décision collective fondée sur le consensus ou le vote des membre
Gestion et sécurisation des fonds	Conservation des fonds dans une caisse métallique sécurisée
	Utilisation de trois cadenas dont les clés sont détenues par trois membres différents afin de garantir la transparence et de limiter les risques de détournement
	Contrôle collectif des opérations financières lors des réunions.
Crédit et épargne	Cotisations régulières dont le montant est fixé par les membres, généralement entre 500 et 5 000 FCFA par semaine
	Constitution progressive d'une épargne collective
	Octroi de crédits aux membres à un taux d'intérêt déterminé par le groupe
	Montant du prêt généralement limité à trois fois l'épargne détenue par le membre demandeur
	Modalités de remboursement définies dans le règlement intérieur.
	Les bénéfices issus des activités de prêt sont distribués entre les membres au prorata du montant de l'épargne détenue par chacun d'eux.
Solidarité et partage des bénéfices	Existence d'une caisse de solidarité destinée à faire face aux situations d'urgence (maladie, décès, catastrophes, etc.).
	Cycle d'épargne d'une durée comprise entre 9 et 12 mois.
	Redistribution, à la fin du cycle, de l'épargne accumulée ainsi que des bénéfices générés par les intérêts des prêts, au prorata du montant de l'épargne détenue par chaque membre.

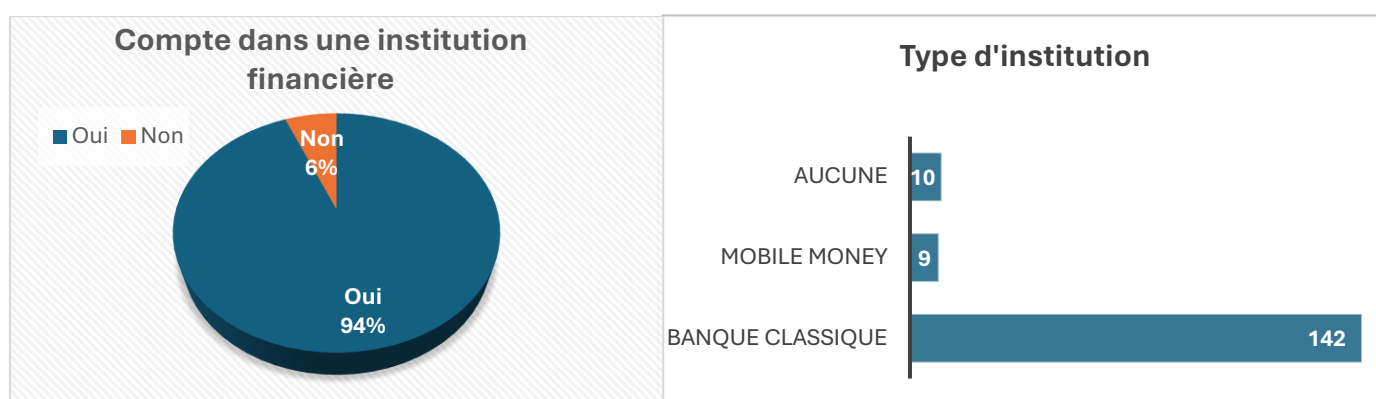
Tabl. 4 : Structuration et fonctionnement des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) en milieu rural

Source : CARE International. (2015)

Le tableau 4 ci-dessus, met en évidence les principales caractéristiques institutionnelles et fonctionnelles des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) en milieu rural, en soulignant les modalités de gouvernance interne ainsi que les mécanismes d'épargne, de crédit et de partage des ressources au sein de ces dispositifs communautaires de financement.

2.3.2. Facteurs ayant favorisé leur implantation en milieu urbain

Initialement conçues pour les populations vulnérables exclues des systèmes bancaires, les AVEC se sont progressivement déplacées vers les zones urbaines. Comme l'illustrent les tableaux 2 et 3, les membres des AVEC urbaines de Kinshasa exercent des activités génératrices de revenus et 70 % d'entre eux disposent de revenus mensuels supérieurs à 1 000 USD. De même, comme l'indique le graphique 1, un nombre important de membres possède un compte bancaire, majoritairement auprès de banques commerciales classiques (graphique 2).



Graph 1. : Membres ayant des comptes bancaires

Source : données d'enquête, mars - juin 2026

Graph 2. : Type d'institution

Source : données d'enquête, mars - juin 2026

Les résultats mettent en évidence une forte bancarisation des membres des AVEC enquêtés. En effet, une part significative des répondants déclare détenir un compte bancaire, ce qui suggère que les AVEC ne ciblent plus exclusivement des populations exclues du système financier formel. Ce résultat remet partiellement en cause l'hypothèse initiale selon laquelle les AVEC constitueraient un substitut à l'absence de services bancaires. Au contraire, les données indiquent une logique de complémentarité entre finance formelle et finance communautaire, où les individus bancarisés continuent de recourir aux AVEC pour répondre à des besoins spécifiques de liquidité et de gestion de trésorerie. En outre, l'analyse du Graphique 2 révèle une prédominance des banques commerciales classiques parmi les institutions financières sollicitées par les membres. Cette configuration traduit une insertion relativement avancée des membres dans le système financier formel, notamment en milieu urbain où l'offre bancaire est plus dense et accessible. Toutefois, cette bancarisation ne se traduit pas nécessairement par une utilisation intensive des services de crédit, ce qui suggère l'existence de contraintes structurelles du côté de l'offre bancaire.

Par ailleurs, en dépit de la possession d'un compte, peu de membres ont déjà bénéficié de crédits bancaires (graphique 3). Les raisons évoquées sont variées, comme l'illustre le graphique 4.



Graph. 3 : Bénéficiaires de crédits bancaires

Source : données d'enquête, mars - juin 2026

Graph 4. : Motif de non accès au crédit

Source : données d'enquête, mars - juin 2026

Les résultats indiquent que, malgré la détention de comptes bancaires, seule une faible proportion des enquêtés a déjà bénéficié d'un crédit bancaire. Ce constat met en évidence une dissociation entre l'accès aux services de dépôt et l'accès au crédit. En termes économiques, cela reflète les frictions du marché du crédit, notamment l'asymétrie d'information, les exigences de collatéral et les coûts de transaction élevés. Ainsi, la bancarisation apparaît ici comme une condition nécessaire mais non suffisante à l'inclusion financière effective. Le Graphique 4 permet d'identifier les principales barrières à l'accès au crédit formel. Les contraintes évoquées renvoient principalement à la rigidité des procédures bancaires, aux exigences de garanties, ainsi qu'à la perception d'un coût élevé du crédit. Ces éléments sont cohérents avec la littérature en économie du développement, qui souligne que les ménages urbains à revenus intermédiaires ou issus du secteur informel restent partiellement exclus du crédit formel malgré leur bancarisation.

Pris ensemble, ces résultats suggèrent que l'expansion des AVEC en milieu urbain ne s'explique pas par une absence totale d'accès au système financier formel, mais plutôt par une insuffisance fonctionnelle de ce dernier en matière de crédit et de flexibilité financière. Les AVEC apparaissent ainsi comme un dispositif hybride, répondant à des besoins non couverts par les banques commerciales, notamment en matière de rapidité, de souplesse des conditions d'emprunt et de mécanismes sociaux de garantie. Cette dynamique confirme une transformation du rôle des AVEC : d'un instrument d'inclusion financière des populations non bancarisées vers un outil de gestion financière complémentaire au sein de ménages déjà partiellement intégrés au système bancaire formel.

2.3.3. Adaptations aux réalités urbaines (mobilité, anonymat, diversité sociale)

Le rationnement du crédit formel (graphiques 3 et 4) pousse à l'implantation urbaine des AVEC, mais cette transition impose des mutations fonctionnelles dictées par l'anonymat, la forte mobilité résidentielle et l'hétérogénéité sociale des villes. Pour préserver la confiance et la discipline face à la fluidité des relations métropolitaines, ces organisations formalisent leur sélection et leur gouvernance en remplaçant le simple critère géographique par l'évaluation de la solvabilité et de la régularité des flux financiers. Le fonctionnement interne s'appuie désormais sur des procédures standardisées, une transparence absolue des transactions et une application rigoureuse du règlement afin de prévenir le risque de défaut stratégique. De plus, la mixité sociale, associant des acteurs de l'informel, des salariés et des personnes bancarisées, transforme les AVEC en espaces hybrides d'intermédiation financière, où coexistent solidarité communautaire et logiques individuelles de diversification. Cette reconfiguration institutionnelle articule habilement la formalisation des règles, le durcissement du contrôle interne et l'élargissement de la base sociale pour pérenniser durablement ce modèle communautaire dans des environnements urbains à faible densité relationnelle.

2.3.4. Structuration et fonctionnement des AVEC en zones urbaines.

Rubrique	Informations
Informations de base sur les AVEC	-Nom et date de création : EBELE (30 avril 2024) ; WA-DADA (8 novembre 2024) ; BASSI-YA-BOYEBI (13 mars 2024) ; WAKE SHUJAA (13 mars 2024) ; BASSI-YA-MBONGO (4 avril 2026). -Mission : Fournir des services d'épargne, de crédit et d'aide d'urgence à ses membres.
Critères d'adhésion	- Âge minimum : 20 ans. - Sexe : Féminin et masculin. - Lieu de résidence : Partout à Kinshasa. - Nombre maximal de membres : 15 minimum à 90 maximum - Autres critères : disposer d'une marraine, d'un parrain ou d'un(e) garant(e) au sein de l'AVEC ; être disposé(e) à effectuer les transferts via un compte dans une banque commerciale ou Cash (obligatoire banque classique pour les caissières et facultatif pour les autres membres).
Composition du comité de gestion	-Présidente, Caissières, Conseillère chargée de la discipline, du social et de l'organisation.
Procédures d'élection	-Quorum requis : $\frac{3}{4}$ des membres. -Fréquence des élections : à chaque cycle (12 mois). -Nombre maximal de mandats consécutifs : au choix des membres. -Toute candidature doit être proposée et soutenue par un autre membre. -Au moins un candidat doit être présenté pour chaque poste.

	-Élection par vote à bulletin ouvert.
Destitution des responsables	-Tout membre peut demander un vote de défiance contre un membre du comité de gestion. -Le vote est valide si le quorum requis est atteint. -En cas de majorité favorable, le responsable est démis de ses fonctions et remplacé par un autre membre élu.
Réunions	-Participation obligatoire à toutes les réunions. Uniquement en ligne via WhatsApp. -Motifs d'absence acceptés : deuil au premier degré, accouchement, mariage au premier degré. -Réunions d'épargne : une fois par mois, chaque premier samedi du mois à 10h00 (heure de l'Est) ou 9h00 (heure de Kinshasa). -Début du cycle : janvier, mars, avril 2026. -Redistribution des fonds : janvier, mars, avril 2027.
Départ ou exclusion d'un membre	-En cas de départ volontaire, les parts sont remboursées après déduction des amendes éventuelles ou remplacement du membre. -Motifs d'exclusion : plus de trois mois consécutifs ou cinq mois non consécutifs sans épargne, non-respect des délais de remboursement, non-respect du règlement ou des membres. -En cas d'exclusion ou de décès, les parts sont restituées après déduction des amendes éventuelles ou selon les dispositions prévues par le groupe.
Politiques d'épargne	-Épargne mensuelle comprise entre 50 USD et 1 000 USD. -Valeur d'une part : 50 USD. -Épargne minimale attendue : 250 USD par mois (5 parts). -L'épargne est obligatoire. -Premier défaut : avertissement. -Défauts suivants : amende de 5 USD par mois. -Les transferts sont effectués du mercredi au vendredi avant 12h00. -Les tableaux sont établis le vendredi soir et validés par la caissière avant 18h00.
Politiques relatives au crédit	-Un seul prêt à la fois par membre et sur présentation d'une décharge. -Montant maximal du prêt : trois fois l'épargne détenue. -Demande de crédit possible à partir du lundi précédant la réunion. -Durées maximales : 4 mois (1 000 - 3 999 USD), 5 mois (4 000 - 7 999 USD), 8 mois (8 000 - 12 000 USD). -Taux d'intérêt : EBELE (10%) ; WA-DADA (5%) ; BASSI-YA-BOYEBI (5%) ; WAKESHUJAA (10%) ; BASSI-YA-MBONGO (5%). -Priorité d'octroi : membres non servis précédemment, nouveaux demandeurs, puis ordre des demandes selon l'historique de remboursement. -Obligation de contracter au moins un crédit durant le cycle pour bénéficier des intérêts distribués. -Remboursement mensuel minimum : 1/4, 1/5 ou 1/6 du montant emprunté selon la durée du prêt.

Politiques relatives aux frais d'adhésion	-Frais d'adhésion obligatoires. -Montant : 5 USD par mois, soit 60 USD par an. -Païement mensuel ou annuel. -En cas de non-paiement, le montant est déduit de l'épargne du mois concerné. -Affectation des fonds : 50 % aux frais administratifs et de fonctionnement ; 50 % aux actions sociales (mariage, décès au premier degré, etc.).
Amendes	-Absence d'épargne mensuelle : 10 USD par mois non épargné. -Retard de remboursement : 10 % du montant dû. -Non-remboursement des échéances : 10 % du solde restant. -Dépassement de la durée du crédit : 10 % par mois sur le montant restant dû. -Absence à une réunion : 5 USD. -Retour sur une décision déjà validée : 5 USD. -Perturbation des réunions : 5 USD. -Retard dans l'envoi des fonds : 5 USD ou report au mois suivant. -Les amendes sont déduites de l'épargne du mois en cours ou du mois suivant.
Amendement des statuts	Toute modification des statuts requiert l'approbation d'au moins deux tiers (2/3) des membres.
Liste des membres	Informations requises : nom, état civil, emploi, ville, référente, marraine/garante et jour d'envoi des fonds.

Tabl. 5 : Structuration et fonctionnement des (AVEC) à Kinshasa

Source : données d'enquête, mars - juin 2026

En somme, la transposition des AVEC en milieu urbain à Kinshasa consacre l'émergence d'un modèle de finance communautaire digitalisé, formalisé et élitiste, en rupture avec les schémas ruraux traditionnels :

- Gouvernance dématérialisée et sécurisée : Les réunions physiques sont intégralement remplacées par des sessions en ligne via WhatsApp. Pour éliminer les risques sécuritaires liés au transport de cash en ville, les flux financiers sont adossés à des comptes bancaires commerciaux et des transferts électroniques rigoureusement minutés. L'anonymat urbain est compensé par une obligation de parrainage à l'adhésion et des comités de gestion soumis à des votes de défiance stricts.
- Sélection financière et discipline de fer : Avec un droit d'entrée élevé (part à 50 USD) et une épargne mensuelle obligatoire minimale de 250 USD, ces groupes ciblent la classe moyenne supérieure urbaine. Les capacités de crédit sont massives (jusqu'à 12 000 USD sur 4 à 8 mois avec des taux de 5 % à 10 %). La viabilité de ce système repose sur un contrôle interne coercitif, combinant des amendes automatiques de 5 USD en cas de retard et l'exclusion définitive des membres défaillants. Ainsi, l'AVEC à Kinshasa fonctionne comme une banque privée digitale

de proximité, formalisant l'épargne informelle pour pallier le rationnement du crédit bancaire classique.

Afin de mesurer la portée de cette innovation financière urbaine, il importe d'étudier en détail son impact socio-économique sur le développement des affaires et l'autonomisation financière des acteurs.

2.4. Impact économique

L'évaluation de l'impact économique des AVEC à Kinshasa vise à analyser dans quelle mesure l'accès à ces mécanismes endogènes d'épargne et de crédit contribue à atténuer les contraintes de financement auxquelles sont confrontés les ménages. Cette section examine empiriquement les effets de la participation aux AVEC sur le développement des activités génératrices de revenus, le lissage intertemporel de la consommation face aux chocs exogènes ainsi que l'accumulation d'actifs productifs et patrimoniaux par les membres.

2.4.1. Utilisation du crédit

L'analyse de l'affectation des crédits constitue un indicateur important de la manière dont les membres des AVEC urbaines mobilisent les ressources financières auxquelles ils accèdent. Au-delà de leur fonction de soutien financier, les crédits accordés peuvent être orientés vers des dépenses de consommation, des investissements productifs ou des investissements sociaux. L'examen de leur destination permet ainsi d'apprécier les stratégies économiques développées par les membres selon leur profession et leur niveau de revenu. Le tableau 6 présente la répartition de l'utilisation du crédit en fonction de ces deux variables.

Profession	Affectation du crédit	Revenus mensuels				Total
		< 500 USD	500 – 1000 USD	1000 – 2000 USD	> 2000 USD	
Commerçants	Adhésion dans une autre mutuelle					0
	Commerce	28				28
	Scolarité des enfants					0
	Logement					0
Humanitaires	Adhésion dans une autre mutuelle					0
	Commerce	1				1
	Scolarité des enfants			10		10
	Logement					0

Coiffeurs	Adhésion dans une autre mutuelle					0
	Commerce		9			9
	Scolarité des enfants					0
	Logement					0
Fonctionnaires d'Etat	Adhésion dans une autre mutuelle				9	9
	Commerce		10	45	9	61
	Scolarité des enfants					0
	Logement			16	20	34
Agent d'assurance	Adhésion dans une autre mutuelle					0
	Commerce					0
	Scolarité des enfants					0
	Logement				9	9
Total		29	19	66	47	161

Tabl. 6 : Affectation des crédits par les membres

Source : données d'enquête, mars - juin 2026

L'échantillon comprend 161 bénéficiaires de crédit. Les résultats révèlent une différenciation de l'utilisation des crédits selon le niveau de revenu et la catégorie socioprofessionnelle. Globalement, les emprunts sont principalement affectés au commerce (99 bénéficiaires, soit 61,5 %), suivi du logement (43 bénéficiaires, soit 26,7 %), de la scolarité des enfants (10 bénéficiaires, soit 6,2 %) et de l'adhésion à une autre mutuelle (9 bénéficiaires, soit 5,6 %). Les membres ayant un revenu inférieur à 500 USD (29 bénéficiaires) consacrent exclusivement leurs crédits au commerce, principalement pour soutenir leurs activités génératrices de revenus. Il en est de même pour ceux dont le revenu se situe entre 500 et 1 000 USD (19 bénéficiaires), composés notamment de coiffeurs et de fonctionnaires, pour lesquels le crédit semble contribuer respectivement au financement de l'activité artisanale et à la diversification des revenus. Cette interprétation reste toutefois indicative, les motivations individuelles n'ayant pas été directement mesurées.

La tranche de revenus comprise entre 1 000 et 2 000 USD (66 bénéficiaires) présente une utilisation plus diversifiée : les fonctionnaires orientent leurs crédits vers le commerce et le logement, tandis que les humanitaires privilégient principalement la scolarisation des enfants. Chez les membres disposant de revenus supérieurs à 2 000 USD (47 bénéficiaires), les crédits sont davantage consacrés au logement, au commerce et à l'adhésion à d'autres mécanismes de protection

financière, traduisant une orientation plus marquée vers l'investissement patrimonial et la diversification financière. Ces résultats mettent ainsi en évidence une relation entre le niveau de revenu et l'affectation du crédit. Les membres aux revenus faibles ou intermédiaires privilégient principalement les investissements productifs destinés à renforcer leurs sources de revenus, tandis que ceux disposant de ressources plus élevées adoptent des stratégies financières plus diversifiées.

Cette différenciation peut être expliquée à partir de la théorie du capital social, selon laquelle les relations de confiance, les normes collectives et les mécanismes de garantie sociale au sein des AVEC facilitent l'accès au crédit en réduisant les asymétries d'information et les coûts de transaction. L'intégration dans le réseau social de l'association constitue ainsi un facteur déterminant d'accès aux ressources financières. La théorie des capacités complète cette analyse en soulignant que l'impact du crédit dépend de la capacité des individus à transformer cette ressource en réalisations concrètes. Les membres disposant de revenus plus élevés et d'une plus grande stabilité professionnelle disposent de meilleures possibilités pour orienter les crédits vers des investissements patrimoniaux ou la diversification financière, tandis que les ménages plus modestes les utilisent principalement pour soutenir leurs activités économiques immédiates. Ainsi, l'articulation entre capital social et capacités permet de comprendre pourquoi un même dispositif financier produit des effets différenciés selon les caractéristiques socio-économiques des bénéficiaires. Les AVEC apparaissent donc non seulement comme des instruments d'inclusion financière, mais également comme des espaces favorisant des trajectoires économiques différenciées selon les ressources disponibles des membres.

2.4.2. Amélioration des conditions de vie (revenus, dépenses essentielles)

L'inscription durable des membres au sein des AVEC à Kinshasa améliore tangiblement leur bien-être matériel en agissant comme un levier d'accumulation de capital et un bouclier contre l'incertitude économique. D'une part, la participation engendre une augmentation des revenus : l'injection de crédits permet aux micro-entrepreneurs d'accroître leurs stocks et leurs marges, tandis que pour les salariés, les crédits et dividendes annuels fournissent un apport de capital essentiel. Ce surplus monétaire protège contre les usuriers et renforce le pouvoir d'achat face à la volatilité des prix locaux. D'autre part, cet accroissement des ressources restructure positivement les dépenses du ménage grâce à un lissage efficace de la consommation. L'accès planifié au crédit sécurise la prise en charge des charges incompressibles du budget domestique, notamment la scolarité des enfants, les soins de santé et la sécurité alimentaire. L'AVEC s'érige ainsi en un véritable filet de protection sociale de proximité, transformant l'épargne collective en un outil d'amélioration structurelle des conditions de vie urbaines.

2.5. Impact social

Au-delà des retombées strictement monétaires, les AVEC s'érigent en un puissant vecteur de solidarité, catalysant l'autonomisation socio-économique des femmes ainsi que l'affirmation de leur pouvoir décisionnel au sein du ménage et de la grande famille.

2.5.1. Renforcement de la solidarité

L'institutionnalisation d'une caisse de solidarité ou fonds social, au sein des AVEC à Kinshasa constitue une innovation essentielle pour pallier les défaillances des systèmes formels de protection sociale. Loin d'être subsidiaire, ce mécanisme fonctionne comme une micro-assurance mutuelle indispensable à la résilience des adhérents face à la volatilité de la vie urbaine. D'une part, ce fonds assure une fonction de transfert contracyclique lors de chocs exogènes négatifs, tels que les maladies ou les deuils, dont les coûts s'avèrent souvent prohibitifs pour les budgets domestiques kinois. D'autre part, il soutient activement le financement d'événements heureux générateurs de capital social, à l'instar des mariages ou des naissances. En encadrant ces élans de solidarité par des règles de décaissement strictes et prédéfinies, les AVEC transforment l'aide informelle spontanée en un dispositif structuré de gestion collective des risques. Cet ancrage solidaire s'affirme ainsi comme un puissant levier de cohésion sociale, garantissant la viabilité contractuelle du groupe tout en préservant la dignité économique de ses membres.

2.5.2. Autonomisation et Gain de pouvoir décisionnel (notamment des femmes)

Les résultats de l'enquête indiquent que les AVEC produisent des effets qui dépassent l'amélioration de l'accès à l'épargne et au crédit. En facilitant le financement des activités génératrices de revenus et la prise en charge de certaines dépenses du ménage, elles semblent renforcer l'autonomie économique des femmes et leur participation aux décisions relatives à la scolarité des enfants, à la santé, à l'alimentation ou au logement. Cette contribution financière accroît leur capacité de négociation au sein du ménage, même si son ampleur varie selon les caractéristiques socio-économiques et les rapports de genre.

À la lumière de l'approche par les capacités, cette autonomisation ne se limite pas à l'accès au crédit, mais renvoie à l'élargissement des libertés réelles des femmes à choisir et à agir. Le crédit constitue ainsi une ressource qui favorise leur agency en leur permettant de participer davantage aux décisions économiques et familiales. Toutefois, les effets observés restent conditionnés par les facteurs de conversion que sont le niveau de revenu, la stabilité professionnelle, le capital social mobilisable au sein de l'AVEC et les normes sociales. Les AVEC apparaissent ainsi comme un levier d'autonomisation économique et décisionnelle, dont les effets demeurent différenciés selon les ressources et les contextes des bénéficiaires.

2.6. Limites et défis

Cette section analyse les principales contraintes structurelles, organisationnelles et opérationnelles auxquelles sont confrontées les AVEC. Elle met en évidence les facteurs susceptibles de limiter leur efficacité, leur capacité d'adaptation et leur pérennité, malgré les résultats positifs observés en matière d'inclusion financière et de développement socio-économique des membres.

2.6.1. Faible capacité de financement

La première limite intrinsèque du modèle des AVEC réside dans l'endogénéité stricte de leurs ressources. Contrairement aux institutions bancaires classiques ou de microfinance, qui peuvent lever des fonds sur les marchés ou obtenir des lignes de crédit extérieures, l'AVEC dépend exclusivement de la capacité d'épargne de ses membres. À Kinshasa, bien que les tranches de cotisations de la classe moyenne supérieure soient élevées, la masse monétaire globale collectée demeure structurellement plafonnée par le nombre restreint d'adhérents. Ce fonctionnement en vase clos crée un goulot d'étranglement financier : la demande de crédit surpasse fréquemment l'offre disponible, contraignant les comités à rationner les montants octroyés ou à instaurer des listes d'attente, ce qui limite l'élasticité financière de l'organisation.

2.6.2. Risques de non-remboursement

La dématérialisation des interactions via WhatsApp et l'absence de garanties physiques formelles (collatéraux) amplifient la vulnérabilité du modèle face au risque de défaut. En milieu urbain, l'asymétrie d'information est plus prononcée qu'en milieu rural, et le contrôle social moral s'avère moins coercitif face à l'anonymat de la métropole. Le risque de non-remboursement est souvent exacerbé par des chocs macroéconomiques exogènes, tels que l'inflation galopante ou la dépréciation du Franc congolais, qui érodent brutalement la rentabilité des activités commerciales des membres. En l'absence de mécanismes de recouvrement juridiques ou de saisies formelles, un seul défaut de paiement d'envergure peut gripper la rotation des crédits, réduire les dividendes attendus et fragiliser la confiance interpersonnelle, pilier de la viabilité du groupe.

2.6.3. Absence de cadre légal formel

Sur le plan institutionnel, les AVEC opèrent dans un vide juridique ou sous le statut précaire d'associations de fait, en marge de la réglementation de la Banque Centrale du Congo (BCC) qui régit le secteur financier et de la microfinance (loi de 2011). Cette absence de cadre légal formel prive ces organisations de toute reconnaissance juridique en cas de litige grave ou de fraude interne. De plus, n'étant pas intégrées au système financier formel, les AVEC ne bénéficient d'aucun

mécanisme de refinancement public, d'assurance des dépôts ou d'accès à la Centrale des risques pour vérifier l'historique de crédit de leurs membres. Cette déconnexion institutionnelle maintient le modèle dans une informalité sectorielle qui freine sa professionnalisation et sa protection face aux risques systémiques.

2.6.4. Difficulté à financer des projets de grande envergure

Cette sous-section découle logiquement de la faible capacité de financement et de l'étroitesse des maturités des crédits (généralement limitées à un cycle annuel de 4 à 8 mois). Les AVEC se révèlent d'une grande efficacité pour financer des besoins de trésorerie à court terme ou des fonds de roulement commerciaux, mais elles s'avèrent structurellement inaptes à soutenir des investissements lourds ou des projets de grande envergure (achat d'équipements industriels, investissements fonciers ou agricoles d'envergure). La rigidité des règles de remboursement et l'obligation de solder les comptes à la fin de chaque cycle empêchent le déploiement de financements à moyen ou long terme. Par conséquent, les AVEC agissent comme un outil de stabilisation économique et de petite capitalisation, mais ne peuvent se substituer aux banques de développement pour opérer une transformation structurelle des entreprises des membres.

3. Discussion

Contrairement au modèle classique des AVEC, qui repose sur la proximité géographique et l'interconnaissance entre les membres (Allen et Staehle, 2007 : 34 ; Ksoll et al., 2016 : 70-85), les groupes étudiés mobilisent largement les outils numériques, notamment WhatsApp, pour assurer la circulation de l'information, le suivi des cotisations et le contrôle collectif. Cette évolution suggère que, dans le contexte métropolitain de Kinshasa, la proximité numérique complète ou remplace partiellement la proximité physique. Ces observations rejoignent les analyses de Duncombe (2018 : 124) sur la transformation numérique de l'inclusion financière et enrichissent les approches du capital social de Putnam (2000 : 22) et de Woolcock (1998 : 155), en montrant que la confiance peut également être entretenue par des interactions médiatisées.

Les résultats montrent également que les AVEC étudiées regroupent des membres issus de catégories socioprofessionnelles relativement diversifiées, avec des niveaux de cotisation supérieurs à ceux généralement observés dans les modèles ruraux. Cette observation est cohérente avec les travaux de Servet (2006 : 112) et de Werme (2019 : 45), qui soulignent l'émergence d'une finance communautaire adaptée aux besoins des classes moyennes urbaines et utilisée comme complément au système bancaire formel. Par ailleurs, l'affectation des crédits vers les activités génératrices de revenus, le logement et les dépenses de scolarité rejoint les conclusions de Banerjee et Duflo (2011 : 191), selon lesquelles le microcrédit contribue principalement à la stabilisation des revenus et au

financement des besoins économiques des ménages. Toutefois, cette étude montre que les usages du crédit varient selon le niveau de revenu et la profession des membres. Cette différenciation s'interprète à la lumière de l'approche par les capacités de Sen (1999 : 74 -75), selon laquelle les effets du crédit dépendent des ressources et des facteurs de conversion dont disposent les bénéficiaires pour transformer cette ressource financière en opportunités économiques. Les résultats relatifs à l'autonomisation des femmes vont dans le même sens. La participation aux AVEC semble renforcer leur autonomie économique et leur implication dans les décisions relatives aux dépenses du ménage. Cette interprétation est cohérente avec les travaux de Kabeer (1999 : 435-436), qui définit l'autonomisation comme l'élargissement de la capacité des individus à effectuer des choix stratégiques. Néanmoins, les effets observés demeurent tributaires des rapports de genre, du niveau de revenu et de la stabilité économique des ménages, ce qui confirme que l'accès au crédit constitue une condition favorable, mais non suffisante, à l'élargissement des capacités. L'étude met également en évidence certaines limites des AVEC. Comme le souligne Tshilundu (2021 : 138), la durée limitée des cycles d'épargne, le partage périodique des fonds et l'absence d'un cadre juridique pleinement institutionnalisé réduisent leur capacité à financer des investissements productifs de long terme.

Conclusion

Cette recherche a analysé l'adaptation des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) au contexte urbain de Kinshasa, en examinant leur fonctionnement, leur contribution à l'inclusion financière et leurs effets socio-économiques. Les résultats montrent que les AVEC urbaines ne reproduisent pas simplement le modèle rural initial, mais développent des formes organisationnelles hybrides combinant solidarité communautaire et innovations technologiques, notamment l'usage des outils numériques pour assurer la coordination, le suivi des engagements et le maintien de la confiance entre membres. L'étude met en évidence que les AVEC constituent un mécanisme alternatif d'accès au financement pour des populations insuffisamment intégrées au système financier formel. Toutefois, l'usage des crédits varie selon les caractéristiques socio-économiques des bénéficiaires : les membres disposant de faibles revenus privilégient le financement d'activités génératrices de revenus, tandis que ceux ayant des ressources plus élevées orientent davantage les crédits vers le logement, l'éducation et la diversification financière. Les AVEC contribuent également à l'autonomisation économique des femmes en renforçant leur participation à la gestion des ressources du ménage.

Ainsi, les AVEC urbaines de Kinshasa apparaissent comme une forme d'intermédiation financière communautaire adaptée aux réalités métropolitaines. Leur efficacité repose sur la mobilisation du capital social, l'adaptation organisationnelle et la capacité à offrir des solutions

financières accessibles aux populations exclues ou marginalisées. Néanmoins, leur impact demeure limité par des contraintes internes, notamment la capacité financière des groupes, les cycles d'épargne et l'absence d'une intégration institutionnelle plus forte avec le secteur financier formel. Ces résultats suggèrent la nécessité de poursuivre les recherches sur les trajectoires économiques des membres, les effets à long terme des AVEC sur l'entrepreneuriat et l'accumulation patrimoniale, ainsi que les comparaisons entre différents contextes urbains africains. Sur le plan opérationnel, un renforcement des liens entre AVEC, institutions de microfinance, banques et cadres réglementaires apparaît essentiel pour accroître leur sécurité, leur capacité de financement et leur contribution au développement économique local.

Références bibliographiques

ALLEN, Hugh, & STAEHLE, Mark, 2007, *Village Savings and Loan Associations (VSLAs): A practical guide to creating and managing a VSLA*. VSLA Associates, 272 p.

Banerjee, Abhijit V., & Duflo, Esther, 2011, *Poor economics: A radical rethinking of the way to fight global poverty*. PublicAffairs, 320 p.

Banque africaine de développement, 2022, *African economic outlook 2022: Supporting climate resilience and a just energy transition in Africa*. African Development Bank. pp. 1-192. afdb.org

Banque Mondiale, 2021, *Global Findex Database 2021: Financial inclusion, digital payments, and resilience in the age of COVID-19*. World Bank. pp. 1-225. worldbank.org

BOURDIEU Pierre, 1980, « Le capital social : Notes provisoires », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 31, p. 2-3.

BULANGALIRE Bujiriri J., ALEMANUNGU Basomire Georges, BASHOMBANA Kayeye Pacifique & CIKWANINE Musaraza Sylvain, 2024, « Impact des microcrédits reçus des associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) sur la vie socioéconomique dans les ménages membres du groupement d'Irhambi/Katana/Sud-Kivu/RD Congo », *Revue des Universités de Goma*, vol. 4, No. 2, p. 45-62.

CARE International, 2015, *Village Savings and Loan Associations (VSLA): Program guide and field manual*, CARE International, 114 p.

CARE International, 2018, *Village savings and loan associations: Program guide and implementation toolkit*, CARE International, 84 p.

CONSULTATIVE GROUP TO ASSIST THE POOR (CGAP), 2017, *Savings groups: What are they?*, World Bank Group, 12 p.

DUNCOMBE Richard, 2018, « Digital transformation of financial inclusion in Africa: A framework for analysis », *The Journal of Modern African Studies*, vol. 56, No. 1, p. 121-144.

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE, 2019, *Rural finance policy and inclusive financial systems*, IFAD, 48 p.

FORSÉ Michel, 2001, « Capital social et efficacité économique », *Revue française de sociologie*, vol. 42, No. 1, p. 123-145.

GAHUNGU Donatien, NSABIMANA Jean-Claude, NIBIGIRA Mélange, NKUNZIMANA Joseph & NDEREYAHAGA R., 2014, « La contribution des institutions de microfinance au financement des petites

et moyennes entreprises et à l'autonomisation des femmes au Burundi », Cahiers du CURDES, (numéro spécial), p. 1-142.

GROVES Robert M., FOWLER Floyd J., COUPER Mick P., LEPKOWSKI James M., SINGER Eleanor & TOURANGEAU Roger, 2009, *Survey methodology* (2e éd.), Hoboken, NJ, John Wiley & Sons, 488 p.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, 2022, *Estimations démographiques*. République démocratique du Congo, Kinshasa, INS, 68 p.

KABEER Naila, 1999, « Resources, agency, achievements: Reflections on the measurement of women's empowerment », *Development and Change*, vol. 30, No. 3, p. 435-464.

KSOLL Christopher, LILLEØR Helene Bie, LØNBORG Jonas Hjort & RASMUSSEN Ole Dahl, 2016, « Impact of Village Savings and Loan Associations: Evidence from a cluster randomized trial », *Journal of Development Economics*, vol. 120, p. 70-85.

LOHR Sharon L., 2022, *Sampling: Design and analysis* (3e éd.), Boca Raton, FL, CRC Press, 608 p. N'DA Paul, 2015, *Recherche et méthode en sciences sociales et humaines* (2e éd.), Paris, L'Harmattan, 284 p.

NUSSBAUM Martha C., 2000, *Women and human development: The capabilities approach*, Cambridge, Cambridge University Press, 338 p.

OXFAM International, 2020, *Savings for change: Community savings groups and economic empowerment*, Oxfam Research Reports, 54 p.

PUTNAM Robert D., 2000, *Bowling alone: The collapse and revival of American community*, New York, Simon & Schuster, 544 p.

SEN Amartya, 1999, *Development as freedom*, Oxford, Oxford University Press, 384 p.

SERVET Jean-Michel, 2006, *Banquiers aux pieds nus : La microfinance entre usure et inclusion*, Paris, Éditions Odile Jacob, 304 p.

TSHILUNDU Jean-Bosco C., 2021, *Le secteur de la microfinance en RDC: Limites structurelles, défis et perspectives de financement*, Paris, Éditions L'Harmattan, 182 p.

YAMANE Taro, 1967, *Statistics: An introductory analysis* (2e éd.), New York, Harper & Row, 919 p.

WERME Magnus, 2019, « Épargner en ville : Stratégies rationnelles et structures financières communautaires à Ouagadougou », *Revue d'Économie du Développement*, vol. 27, No. 2, p. 45-73.

WOOLCOCK Michael, 1998, « Social capital and economic development: Toward a theoretical synthesis and policy framework », *Theory and Society*, vol. 27, No. 2, p. 151-208.